



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

CENTRE D'EXCELLENCE
REGIONAL POUR LA MAITRISE DE
L'ELECTRICITE (CERME)



PROJET DE RECHERCHES DU CERME

RAPPORT D'EVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS A FINANCER

Présenté par le comité de jury

LOMÉ LE 06 JUIN 2024

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique pour un impact sur le développement (CEA-Impact) initiés par la Banque Mondiale pour améliorer la qualité de l'enseignement, l'effectif des diplômés et leur impact sur le développement de l'enseignement post universitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre y compris Djibouti, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement (Crédit IDA 6512-TG et Don IDA 536) pour la réalisation des activités du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Électricité (CERME) de l'Université de Lomé. L'objectif du projet est de former des diplômés qualifiés et développer l'innovation permettant de répondre aux défis auxquels est confronté le secteur de l'électricité.

Le plan d'actions du CERME comporte quatre axes :

- I. Excellence dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ;
- II. Excellence dans la recherche ;
- III. Impact de développement et
- IV. Bonne gouvernance et coordination du Projet.

Afin de contribuer à l'atteinte effective et efficiente des objectifs des axes II et III, le CERME a lancé le 02 mai 2024, un appel à projet de recherche (annexe 1) au profit de ses 7 clusters. L'objectif étant de sélectionner 4 meilleurs projets à financer à concurrence de 15.000 USD chacun, pour des recherches sur une durée de 12 mois dont le point culminant sera la publication de nouveaux articles qui viendront bonifier les résultats du CERME.

Aux termes du délai de dépôt des dossiers de candidatures, neuf (09) projets ont été réceptionnés.

C'est donc, dans la perspective d'évaluer et de sélectionner les quatre (04) projets susceptibles de bénéficier du financement susmentionné, que la Direction du CERME a mis sur pied, le 31 mai 2024, un comité faisant office de jury, composé de 11 membres (Annexe 2).

Le comité mis sur pied s'est donc retrouvé du 04 au 06 juin 2024 conformément à la lettre d'invitation du Directeur du CERME en date du 31 mai 2024 (Annexe 3) pour délibérer.

Le présent rapport met en exergue l'essentiel des activités menées durant les trois jours des travaux effectués à la salle de conseil de l'EPL– Ecole Polytechnique de Lomé (Université de Lomé).

Ces travaux ont suivi l'ordre suivant :

- Mot d'ouverture du Directeur du CERME ;
- Installation du présidium ;
- Sélection des projets de recherche :

- Echange et définition de la procédure, la méthode et le barème de sélection des projets;
- Plénière 1 : Discussion générale;
- Évaluation individuelle par les membres du Jury;
- Plénière 2 : Harmonisation et compilation des notes;
- Plénière 3 : Délibération et choix des quatre (04) projets méritants;
- Recommandations.

I- Ouverture des travaux

Le mot d'ouverture des travaux a été prononcé par Dr BOKOVI Yao (MC), Directeur du CERME.

Il a, dans son allocution, souhaité une cordiale bienvenue à tous les membres du jury, en leur rappelant l'importance de la mission qui leur a été confiée, conformément à la note de service créant le comité.

Des dispositions pratiques ont été prises par la Direction (une pause-café et un déjeuner, servis sur place), en vue du bon déroulement des travaux, a précisé le Directeur.

Dr BOKOVI Yao a enfin encouragé le jury, à un travail bien fait, qui honore le Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Électricité, avant de déclarer ouvert les travaux.

II- Installation du présidium

A la suite du mot d'ouverture, le présidium tel que précisé dans la note portant nomination des membres du comité a été invité à prendre le relai pour la suite des travaux. Le tableau 1, présente la composition du présidium.

Président	Prof. KODJO Koffi Mawugno, Prof. Titulaire (PT), Chef Service Recherche et Développement Honoraire du CERME
Vice-Président	Prof. AJAVON Ayité Sénah Akoda (PT), Directeur Honoraire du CERME
1^{er} Rapporteur	M. LOGO Kodjo Edjinam Nulagnon, SCOM du CERME
2^e Rapporteur	M. N'WUITCHA Kokou, Prof. Titulaire, Membre du CERME

Tableau 1 : Liste des membres du présidium

III- Sélection des projets de recherche

Le Président du Présidium a ensuite pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux membres du comité et les a félicités pour la confiance placée en eux par la Direction qui les a nommés. S'en est suivi les présentations et le début des travaux.

Une liste de présence des trois jours de travaux est annexée au présent rapport (Annexe 4).

Deux membres, les professeurs AGBOSSOU Kodjo et NAPO Kossi ont participé aux travaux par visio-conférence.

A- Echange et définition des procédure, méthode et barème de sélection des projets

Les membres du Comité de Jury ont ensuite engagé une première discussion dans le but de mieux organiser le déroulement des travaux qui leur a été confié. Ces discussions ont porté notamment sur :

- les procédures et le barème ;
- l'examen et l'évaluation des dossiers ;
- la sélection.

Ces étapes ont alterné par des travaux en séances plénières et individuelles.

S'agissant du barème, treize critères ont été identifiés par le comité et organisés en 4 grands groupes pour un total de 100 points. Il s'agit de :

- l'éligibilité (10 points) ;
- le mérite de la proposition (60 points) ;
- l'excellence de l'équipe de recherche (30 points) ;
- le budget (10 points).

Un tableau de notation en Annexe 5, détaille lesdits critères.

B- Plénière 1 : Discussion générale

Une fois les critères et le barème de notation définis, les membres du comité ont entrepris des discussions au fond pour une harmonisation des points de vue sur les attentes du CERME des projets qui seront sélectionnés.

Contrairement à ce qui est attendu (un projet par cluster), il a été constaté que deux clusters, notamment, les clusters N° 2 et 3 ont présenté respectivement trois (03) et deux (02) projets. Le cluster N° 5 n'a, par contre, pas soumis de projet.

En vue donc de donner les mêmes chances à chaque cluster de concourir à l'appel à projets, le comité de jury a décidé en toute indépendance de procéder, dans un premier temps, à une évaluation en interne des clusters N° 2 et 3, pour ne sélectionner que le meilleur projet de chacun des deux clusters.

Ainsi, pour le Cluster N° 2, il a été retenu le projet intitulé « Optimisation de la consommation d'électricité des ménages » et pour le cluster N° 3, le projet intitulé « Etude et mise en œuvre de l'autoproduction d'électricité par le solaire photovoltaïque pour une transition énergétique : Application au réseau électrique de distribution du Togo », (voir la colonne commentaires de l'Annexe 6).

C- Évaluation individuelle par les membres du Jury

Après ce travail, sept (07) membres du comité de jury sur les onze (11), sont passés à l'étape de l'évaluation individuelle des projets sur la base des critères précédemment définis.

Les quatre (04) autres, c'est à dire les trois (03) spécialistes du CERME (Spécialiste en Gestion Financière-SGF, Spécialiste en Passation des Marchés-SPM, et le Spécialiste en Communication-SCOM), et le Directeur de CERME, Dr BOKOVI Yao, qui n'a pas de voix délibérative au comité, ne se sont pas prêtés à cet exercice.

Les notes attribuées par chacun de ces membres sont ensuite compilées dans un tableau (Annexe 7).

D- Plénière 2 : Harmonisation et compilation des notes

Les notes individuelles de chaque évaluateur ont ensuite été présentées à une plénière pour harmonisation. La compilation s'en est suivie pour une validation.

Dans la compilation, la note retenue par critère est la moyenne des notes attribuées par chaque évaluateur. Ce qui permet à la fin d'avoir une note finale pour chaque projet, qui est la somme des moyennes obtenues par tous les quatre grands groupes de critères (Annexe 7).

E- Plénière 3 : Délibération et choix des 4 projets méritants

Aux termes de ces travaux, les quatre (04) premiers projets au classement ont été identifiés en plénière et retenus pour bénéficier du financement de CERME. Ces projets sont cités dans le tableau 2.

Cluster	NOM du Cluster	Titre du projet	Référent/ Porteur	Resp Cluster
1	Energie Eolienne	Conception, et réalisation d'une mini-éolienne couplée à un dispositif de stockage dans le contexte d'un site moins venté en Afrique sub-saharienne pour des applications rurales (SWT-LabTech)	Prof. Salami Akim	Dr Guenoukpati
2	Optimisation de la production et de la consommation d'énergie	Optimisation de la consommation d'électricité des ménages	Léonce Wehnelt TOKAM	Dr. AGBESSI
3	Prédiction et la planification de la production de l'énergie	Etude et mise en œuvre de l'autoproduction d'électricité par le solaire photovoltaïque pour une transition énergétique : Application au réseau électrique de distribution du Togo.	Dr BOKOVI Yao	Dr APEKE
4	Matériaux pour la conversion PV	Elaboration et caractérisation des cellules solaires à colorant	Dr BANETO Mazabalo	Dr BANETO Mazabalo

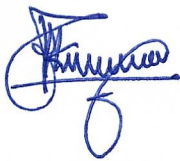
Tableau 2 : Projets retenus pour bénéficier du financement du CERME

IV- Recommandations

- Le Président du comité transmet le rapport au Directeur du CERME en le priant de tirer les conclusions de celui-ci pour notifier les décisions du jury à chaque cluster.
- Le jury d'évaluation ne doute pas qu'il puisse arriver que dans la phase d'exécution des projets, un cluster ne puisse pas consommer la totalité des fonds mis à sa disposition, alors qu'un autre cluster sera en manque. Il propose par conséquent au Directeur, d'apporter son arbitrage pour l'exécution effective des projets par compensation.
-
- Le comité suggère à la direction de soutenir au besoin en puisant dans d'autres fonds de recherches disponibles, les clusters qui auront besoin de plus de moyens pour finir leur projet.
- La direction du CERME doit mettre en place un comité de suivi pour la bonne exécution des projets retenus.

Ont signé

Le Président du Présidium



Prof. KODJO Koffi Mawugno

Le 1er Rapporteur



LOGO Kodjo Edjinam Nulagnon
